## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2022-161 du 30 novembre 2022 Portant sur une décision modificative - Budget principal Régularisation des provisions pour subventions passées à tort

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Peyrat la Nonière, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48 Votants : 54 POUR : 54 Pouvoirs : 6 Abstention : 0 CONTRE : 0

Absents excusés : 8 Exprimés : 54

Présents: MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs**: JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

**Excusés:** DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET

Secrétaire de séance : Alain LUQUET

Rapporteur: Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Les reprises de subventions présentes au compte 13918 sont supérieures aux subventions pour un montant de 6 062.47 €.

## OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT® / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE S	MONTANTS(€)	COMPTE S	MONTANTS(€)
Fournitures d'entretien	60631	6 062,47		
Autres charges exceptionnelles			678	6 062,47
DE PENSES - FONCTIONNEMENT		6 062,47		6 062,47
OP : OPERATIONS FINANCIERES		6 062,47		
Autres organismes	13918	6 062,47		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		6 062,47		0,00
OP : BATIMENTS COMCOM		6 062,47		
Emprunts en euros	1641 14	4 6 062,47		
RECETTES - INVESTISSEMENT		6 062,47		0,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022 Pour copie conforme, le 19 décembre 2022

> Le Président, Gérard GUYONNET

> > LLI

Rue de l'Etang 23700 AUZANCES

Tél. 05 55 67 04 99

ccusé de réception en préfecture 23 200067593-20221130-2022-161-DE late de télétransmission : 19/12/2022 late de réception préfecture : 19/12/2022